

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
20 décembre 2013 à 20h30**

Le vingt décembre deux mil treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u>Etaient présents</u>	<u>Etaient présents</u> : Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX, Adjoints. Mesdames Véronique BOG, Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Messieurs Jean-Pierre CONTANT, Luc GESBERT, Stéphane LANGLAIS, Christian LEFFRAY, François MORIN, Damien SURGET
<u>Absents excusés</u>	<u>Absents excusés</u> : Cyrille AMBERT (procuration à Jean-Jacques LARDEUX), Maxime MONNIER (procuration à Emmanuel FRANCO), Marie-Paule QUEANT (procuration à Bruno CORBIN)
<u>Secrétaire de séance</u>	Valérie DEROUIN

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2013
2. GESTM
3. Tarifs de location des salles
4. Non remboursement de caution
5. Convention de fourrière animale
6. Droit de préemption urbain
7. Commerce
8. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2013

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 15 novembre 2013 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2. GESTM

Monsieur le Maire s'est rendu du 30 novembre au 6 décembre dernier au Burkina Faso, afin de rencontrer les protagonistes locaux du projet porté par l'association Groupe Etival

Solidarité Tiers-Monde. Avant d'exposer le déroulé de ce voyage, Monsieur le Maire précise que les frais inhérents à ce voyage ont été réglés par lui-même.

Ce voyage a permis de constater les progrès encouragés par le soutien d'Etival (en 2012, à hauteur de 2 500 euros), de Fillé sur Sarthe et du Département. Des activités génératrices de revenus ont ainsi pu être mises en place, grâce à un financement sous forme de micro-crédit (par exemple, l'achat de bovins pour l'engraissement et la vente de la viande).

En 2013, l'effort s'est porté sur le développement de la filière miel. Les équipements sont installés, la première récolte devant advenir dans les prochains mois. Un bilan sera alors réalisé. Les apiculteurs réfléchissent à se constituer en groupement et collaborent avec un organisme qualité.

Depuis trois ans, le village s'est développé : raccordement à l'eau, gare routière...

Enfin, GESTM travaille actuellement à l'élaboration du plan de développement 2014-2016 (actions en faveur de l'environnement, construction d'un lycée...).

Ce voyage a donc été l'occasion de mesurer l'efficacité du soutien apporté par la municipalité d'Etival et la continuité des différents projets.

3. Tarifs de location des salles

Délibération n° 2013-071:

Monsieur le Maire propose une modification des tarifs de location de salles, applicables au 1^{er} janvier 2014. Il n'y a pas d'augmentation générale des coûts ; en revanche sont désormais proposés à la location le vidéoprojecteur de la salle polyvalente, ainsi que la salle des vestiaires du stade.

La salle des vestiaires du stade ne sera ouverte à la location que pour les Etivalois. Les vestiaires, locaux de stockage et secrétariat technique ne seront pas accessibles aux personnes louant la salle. Le prêt est gratuit pour les associations.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la revalorisation des tarifs de location de salle tels qu'ils apparaissent sur le tableau suivant pour l'année 2014 :

Location des salles	Etival 2014		Extérieurs 2014	
	Location	Cauton	Location	Cauton
Salle des vestiaires <i>(selon calendrier et conditions)</i>				
Vin d'honneur - Galette simple	50,00	500,00		
Sauterie - repas	100,00	500,00		
Journée supplémentaire	50,00	500,00		
Salle polyvalente				
Vin d'honneur - Galette simple	77,00	700,00	113,00	1 000,00
Sauterie - Repas sans cuisine	218,00	700,00	278,00	1 000,00
Repas avec cuisine	282,00	700,00	337,00	1 000,00
Spectacle - loto	71,00	700,00	215,00	1 000,00
Bal hors association	414,00	700,00	821,00	1 000,00
Journée supplémentaire	111,00		140,00	
Salle de judo				
Location à l'heure - association			10,00	500,00
Location matériel				
Vidéoprojecteur (salle polyvalente)	30,00	100,00	40,00	150,00
Sonorisation	30,00	86,00		
Tables	2,70	168,00		

4. Remboursement ou non de caution - Logement La Poste

Délibération n° 2013-072 :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la locataire a quitté l'appartement communal, sis 12 rue Principale, le 20 septembre 2013. Un état des lieux a été réalisé le 4 octobre 2013. Il ressort de cet état des lieux une dégradation générale et importante de l'appartement. La facture des travaux de débarras et de remise en état dudit logement s'élève à 2 755,59 euros.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas rembourser la caution d'un montant de 453,35 euros.

Vu le constat de l'état des lieux réalisé le 4 octobre 2013 démontrant de nombreuses dégradations,

Vu les frais de remise en état de l'appartement pour le remettre en location,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de ne pas rembourser la caution d'un montant de 453,35 euros à la locataire.

5. Convention de fourrière animale avec la ville du Mans

Délibération n° 2013-073

Monsieur le Maire indique que la convention liant la commune à la fourrière du Mans arrive à terme le 31 décembre prochain. Les tarifs de la fourrière sont inchangés par rapport à 2013 : 0,55€ TTC / habitant / an.

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de la convention sont les suivantes :

- la fourrière constitue l'unique fourrière des collectivités conventionnées ;
- les collectivités sont propriétaires de l'animal jusqu'à sa sortie ;
- le maire de la commune doit désigner le vétérinaire de son choix sur le territoire de Le Mans Métropole avec lequel il prend attache pour mettre à exécution les arrêtés d'euthanasie ;
- les tarifs des frais de garde sont de : 1€ TTC par animal et par jour pour une durée inférieure ou égale à 8 jours ; 2€ TTC par animal et par jour à compter du 9^e jour de garde.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de service.

6. Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie :

- a. la maison d'habitation et le terrain situés 4 route de la Ferrière, d'une superficie de 1 113 m².
- b. La maison d'habitation et le terrain situés 8 rue des Chardonnerets, d'une superficie de 526 m².

Le conseil municipal émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

7. Informations relatives au commerce « Epi'Services »

La municipalité est dans l'attente de la réponse du mandataire judiciaire concernant la proposition de rachat du fonds de commerce.

8. Questions diverses

François MORIN informe que, lors de la dernière réunion du SIVOM des Hayes, a été fixée la surtaxe 2014. Celle-ci permet de parvenir progressivement à un montant commun de surtaxe pour les habitants des deux communes à partir de 2017. Le comité syndical fixe, pour 2014, la surtaxe à 0.9113 euro par mètre cube pour les usagers d'Etival lès le Mans (soit une augmentation de 3,85% par rapport à 2013), et à 1.0088 euro par mètre cube pour les usagers de Saint Georges du Bois.

Jean-Jacques LARDEUX rappelle l'opération de ramassage hippomobile des sapins de Noël. Elle aura lieu le 6 janvier. Les barrières de stockage seront mises en place le 3 janvier. M. Lardeux appelle les volontaires pour la collecte.

Géraldine CROCHARD rappelle que jeudi 19 s'est tenue la réunion regroupant équipe enseignante, municipalité, AP2E et parents d'élèves, afin de faire le bilan des rythmes scolaires pour la première période. La quarantaine de personnes présente a émis de bons retours. La question de la pérennité de la gratuité de ces activités a été posée. Le comité de pilotage « rythmes scolaires » a été invité à réfléchir au Projet Educatif Territorial le vendredi 20 décembre à 18h. Le débat a été lancé pour revoir, éventuellement, l'organisation des rythmes scolaires sur le mode d'un jour sur deux, afin d'avoir un temps d'activité plus long. Cela serait appréciable pour les enfants et faciliterait le recrutement des animateurs.

Géraldine CROCHARD informe, le vendredi 20 également, du passage du Père Noël en maternelle, avec distribution de cadeaux et repas de Noël.

Stéphane LANGLAIS informe que l'étang vient d'être aleviné avec près d'une tonne de poissons.

Bruno CORBIN informe que les changements de locaux pour la cantine interviendront le 6 janvier. La finition des modulaires est en cours, de même que les vestiaires pour le personnel. La démolition débutera le 7 janvier. La fin des travaux pour la cantine est prévue le 18 juillet, celle des travaux de la bibliothèque pour fin septembre. Les sanitaires publics seront réouverts pour les ouvriers du chantier. La question de leur entretien se pose.

Bruno CORBIN fait appel à des volontaires pour installer le barnum qui remplacera le préau le temps des travaux (mise en place prévue le jeudi 26 à 10 heures).

Bruno CORBIN informe que l'entreprise Jolivet interviendra le 15 janvier pour une démonstration de matériel de désherbage des rues.

Emmanuel FRANCO fait part du courrier du Président du Conseil général, sollicitant d'éventuelles remarques sur la nouvelle définition de la carte cantonale. Le canton dont fait partie Etival, celui de la Suze, reprend le même périmètre que celui de la Communauté de Communes Val de Sarthe ; ce qui est pertinent.

Emmanuel FRANCO rappelle également que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier à 10 heures 30.

La séance est levée à 21 heures 50.

Commune d'Etival-lès-le Mans
Conseil municipal du 20 décembre 2013

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 20 décembre 2013 :

- n° 2013-071 : Tarifs de location des salles
- n° 2013-072 : Non remboursement de caution
- n° 2013-073 : Autorisation de signature de la convention de fourrière animale

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 20 décembre 2013 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Gyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			